

-----  
**BON DE SOUTIEN À NOUS RENVOYER**

À joindre à votre règlement par chèque, à l'ordre de "Association des Amis de la tour Jean sans Peur" et à renvoyer à la tour Jean sans Peur. Vous recevrez votre carte de donateur/ donatrice (qui vous donnera accès gratuitement à la tour Jean sans Peur durant un an et vous permettra de participer aux événements de la tour à tarif réduit) ainsi qu'une attestation de versement destinée aux services fiscaux, à joindre à votre déclaration de revenus.

Depuis 2004, les dons aux associations concourant à la mise en valeur du patrimoine, sont déductibles à 66% des impôts dus, dans la limite de 20% du revenu annuel pour les particuliers et 5% du C.A. pour les entreprises.

NOM et PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....VILLE.....TÉL. : .....

COURRIEL : .....

VERSE LA SOMME DE :

60 € afin de devenir bienfaiteur

45€ afin de devenir donateur

30€ afin de devenir ami

autre somme = .....€

fait à .....

Signature

le